



## MOTION

Objet : DGH 2012/2013

Les membres du Conseil d'Administration **du** .....considèrent que la dotation globale horaire de ..... heures attribuées à notre établissement est insuffisante.

En effet, la Division du second degré de l'IA du -- a sous-estimé, d'une part, l'effectif des élèves censés être accueillis au sein de nos différentes divisions. D'autre part, nous ne pouvons répondre aux priorités gouvernementales, notamment en matière d'enseignement des langues sans dédoublements supplémentaires.

Nous tenons à vous rappeler les éléments suivants :

- *ARGUMENTS*

Compte tenu de ces éléments et après avoir réalisé une évaluation de besoins horaires (voir tableau ci-joint), c'est au minimum, ..... **heures** dont nous aurions besoin pour assurer un enseignement de qualité tout en dispensant les heures minimales dues à nos élèves de collège prévues par les nouvelles grilles.

Cette estimation tient compte, d'une part de l'effectif élèves proposé par la direction de l'établissement et, d'autre part, de la disparité grandissante du niveau des élèves entrant. En effet, il nous paraît indispensable de pouvoir assurer au minimum avec les élèves des enseignements tels que ----- à effectif réduit afin de faire acquérir à nos élèves le minimum de savoir exigible.

Nous ne contestons pas le fait d'accueillir des élèves en grandes difficultés scolaire et sociale, avec pour certains (de plus en plus nombreux chaque année) des acquis de "savoir-être" réduits à leur plus simple expression. Toutefois, notre mission de remédiation ne peut aboutir qu'avec un minimum de moyens mis à notre disposition.

**La réussite de chacun et l'intérêt de tous sont en jeu !**

Persuadés, que vous êtes tout comme nous, attachés à la défense de notre service public d'éducation, **nous vous demandons instamment de reconsidérer la dotation horaire de notre établissement à la hauteur des exigences que nous venons de vous mentionner. C'est donc un complément horaire de ..... heures qui serait indispensable au bon fonctionnement de notre établissement.**